A lire avant de réserver une plongée

Vous vous engagez à suivre en tous points les consignes de sécurité qui vous seront données par le moniteur. Faute de quoi la plongée sera arrêtée ou purement annulée et vous serez redevable du prix de la prestation.

N'oubliez pas que vous pouvez souscrire jusqu'au dernier moment une assurance individuelle auprès de notre prestataire.

La réservation ne devient effective que si vous avez reçu un SMS ou un e-mail de confirmation.

Notre but étant de vous faire découvrir une activité ludique, nos conditions tarifaires sont très simples et fort peu contraignantes :

En cas de no-show (non présentation au lieu de rendez-vous à l'heure prévue), la prestation vous sera facturée intégralement. En cas d'empêchement, y compris de dernière minute, il vaut mieux téléphoner si vous avez du retard (à partir de 15mn ce serait sympa), un contre-temps, y compris si vous avez changé d'avis au dernier moment.

Ce qui fait, et cette contrepartie vous ne la trouverez jamais écrite ailleurs (pourtant c'est la loi), que si nous annulons le jour même et que nous ne vous avons pas prévenu avant l'heure de rendez-vous, nous vous devrons en indemnité le prix de la prestation et nous vous rembourserons les sommes versées si vous avez déjà payé tout ou partie de la prestation.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler la sortie pour raison technique ou météo, y compris au moment du départ de l'activité. Dans la mesure du possible nous trouverons un autre créneau pour faire la sortie, que vous ayez ou non payé par avance la prestation.

Bien évidemment, si vous avez changé d'avis et que vous souhaitez annuler, appelez-nous (ou envoyez-nous un e-mail) le plus rapidement possible afin de permettre à d'autres de pouvoir réserver. Toutes les sommes payées vous seront intégralement remboursées sans poser la moindre question.

MEDIATION : Conformément à l'article L612-1 du code de la consommation, en cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du professionnel.) A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur auprès duquel est inscrit le professionnel à savoir : La Société de Médiation Professionnelle (SMP) – Alteritae – 5 rue Salvaing – 12000 Rodez. www.mediateur-consommation-smp.fr

Nom, date et signature

Ecole de plongée Freestyle